

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 MAI 2020

INFORMATIONS COMMUNALES N° 05/2020

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Laurent SOY, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINE, Michèle ROUBIN, Stéphane RECORIS, Marie-France AVALLET, Raphaël ROBERT, Noëlle DE MARIA, Éric GIRODET, Virginie JOLY, Maurice PERFETTI, Vanessa MARTIN, Jean-Rémi JUTHIER, Solange DANIEL

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la salle des fêtes le 25 mai dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire sortant.

⇒ Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme PERROT-BERTON Claudine, maire sortant qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

⇒ Election du Maire

La doyenne d'âge des membres présents du Conseil Municipal, Marie-France AVALLET, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition du quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal : Claudine PERROT-BERTON est élue à l'unanimité.

⇒ Détermination du nombre d'Adjoints

Il est rappelé que la commune doit disposer d'un nombre minimum et maximum d'adjoints. La commune disposait précédemment de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à quatre, à l'unanimité.

⇒ Election des Adjoints

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. A l'issue de ce vote, sont élus à l'unanimité : 1^{er} adjoint : Laurent SOY / 2^{ème} adjoint : Catherine RODDE / 3^{ème} adjoint : Gilbert VAUDAINE / 4^{ème} adjoint : Michèle ROUBIN

⇒ Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'Article L.2123-23 du Code Général des collectivités locales modifiée par la Loi Engagement et Proximité n° 2019-1461 promulguée le 27 décembre 2019 concernant les indemnités des élus. La population à prendre en compte est la population totale municipale résultant du dernier recensement (2019) soit 1339 habitants. Les indemnités de fonction du Maire seront de 51.6% de l'indice brut 1027 et 19,8% pour les Adjoints.

⇒ Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (l'article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences afin d'améliorer et de simplifier la gestion municipale. Il y a 25 délégations dont le détail pourra être consulté en Mairie.

⇒ Election Délégué titulaire et suppléant des divers syndicats

Ont été élus :

- SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) : Gilbert VAUDAINÉ, Stéphane RECORs
- SIRCAT (Syndicat d'Insertion par un Centre d'Aide par le Travail) : Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINÉ
- ALCALY (Contre le COL) : Laurent SOY, Maurice PERFETTI
- Sécurité Routière : Raphaël ROBERT, Catherine RODDE
- AIAD (Association Intercommunale d'Aide à Domicile) : Catherine RODDE, Marie-France AVALLET, Solange DANEL, Vanessa MARTIN
- SRDC (Syndicat Rhodanien du Développement du Câble) : Stéphane RECORs, Virginie JOLY
- PARFER (Contre le ferroustage) : Gilbert VAUDAINÉ, Laurent SOY
- CNAS (Centre National d'Action Sociale) : Noëlle DE MARIA, Myriam BEAUMEL
- Correspondant Défense : Vanessa MARTIN

⇒ Questions diverses

- ✓ **Ecole** : la rentrée s'est très bien déroulée le 11 mai (en moyenne une trentaine d'enfants accueillis sur un effectif de 117). Merci à tous les acteurs qui ont permis cette belle réussite : les enseignants, les élus, le personnel et les parents ! La rentrée du 2 juin va être plus compliquée car plus d'enfants vont être accueillis. Nous avons voulu, bien entendu, accueillir tous les enfants des parents prioritaires (soignants, enseignants, ...), mais également les parents qui travaillent, tout en respectant les fratries, mais aussi le nombre maximal acceptable.
- ✓ **Travaux faits et à venir** : plusieurs classes ont été rénovées à l'école (faux plafonds, éclairage, peinture), ainsi que la distribution d'Internet dans toutes les classes en vue de l'arrivée de tableaux interactifs dans les classes (prévue cet été). Cet été, il est prévu aussi de refaire la façade de l'école et l'étanchéité de tous ses toits.
- ✓ **Bibliothèque** : un drive va être mis en place dès le **samedi 6 juin**. Un courrier est joint qui vous donnera tous les renseignements.
- ✓ **Campagne déclarative des revenus 2020** : pour information, vous devez prendre obligatoirement rendez-vous pour vous rendre dans les centres des impôts et ce, seulement pour des situations particulières. L'application [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) est à votre disposition pour toutes vos démarches, vos documents d'imposition sont disponibles sur ce site dans "bibliothèque des documents fiscaux".
- ✓ **Don du sang** : Mardi 16 juin, 9h-19h, à la salle des fêtes, Place Miremont à Vienne **sur RdV** : bit.ly/vienne1606
- ✓ **Ambroisie** : Elle revient encore cette année ! Dès que vous en voyez, dans les chemins, chez vous, arrachez-la ! Ceci avant le mois d'août, date à laquelle elle fleurit et provoque le plus d'allergies. Merci d'avance pour votre esprit citoyen !!
- ✓ **Moustique-tigre** : Ce moustique est particulièrement nuisant, il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika. Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7 mm). Il pique le jour. Il vous faut COUVRIR, JETER, VIDER tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

- ✓ **Bruits** : le beau temps arrive, tous aimeraient pouvoir rester dans leur jardin sans subir les nuisances sonores des voisins. Donc, soyez citoyens et évitez tout bruit que vous-mêmes n'aimeriez pas avoir à supporter !

Nous faisons donc appel à votre **esprit civique** pour que *vous respectiez les horaires* fixés et précisés dans l'arrêté préfectoral (n°2015-200, Préfecture du Rhône) concernant le passage de tondeuse ou l'utilisation de tout engin sonore.

Rappel des horaires :

- **Les jours ouvrables** : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis** : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00

De même, si vous vivez beaucoup dehors ou que vous avez une piscine, essayez de ne pas trop faire profiter vos voisins de votre enthousiasme ...

- ✓ **Covid 19 – CNI et passeports** : Dès aujourd'hui, des rendez-vous peuvent vous être donnés :
- pour récupérer une carte d'identité ou un passeport, contactez uniquement le site où vous avez déposé votre demande.
 - pour déposer une demande de carte d'identité ou passeport, vous devez justifier d'une situation d'urgence particulière.

Hôtel de Ville : 04 74 78 30 00 - accueil@mairie-vienne.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Antenne de Malissol : 04 74 16 16 50 - antennemairiemalissol@mairie-vienne.fr

les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Antenne de l'Isle : 04 74 31 19 40 - antennemairieisle@mairie-vienne.fr

les lundis et mercredis de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Antenne d'Estressin : 04 74 31 19 20 - antennemairieestressin@mairie-vienne.fr

les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

ATTENTION

Il s'agit du dernier compte rendu **papier** de notre conseil municipal.

Il vous sera dorénavant envoyé par mail.

Donc, n'hésitez pas à donner votre adresse mail en mairie

(sur stcyrsturlerhone@gmail.com)

Si vous ne pouvez pas recevoir de mail, signalez-vous en mairie, nous vous adresserons exceptionnellement ce compte rendu sur papier.

Bibliothèque Municipale de Saint Cyr

Prêts à emporter

En attendant de pouvoir vous accueillir en toute sécurité, la bibliothèque met en place à partir du 6 juin 2020 (de 10h à 12h) un service de **prêts « à emporter »**, simple et sans contact, dans le respect des précautions sanitaires.

Retour des documents :

A partir du Samedi **6 juin 2020** (de 10h à 12h), déposez vos documents sur la table à votre service à l'extérieur de la bibliothèque.

Nous les nettoierons et après leur quarantaine, nous les remettrons en circulation. Ils disparaîtront de vos comptes passé ce délai.

Emprunter :

1) **Choisissez ! Sur notre catalogue en ligne biblio.vienne-condrieu-agglomeration.fr**

- Connectez-vous à votre bibliothèque St Cyr sur le Rhône en remplissant les informations sur la droite de l'écran :

Rubrique « Rechercher » : catalogue

Affinage : bibliothèque Saint Cyr sur le Rhône

Vous avez alors accès à plusieurs choix - Laissez-vous guider

Vous vérifierez que le livre choisi est disponible en bas de l'écran

NB : inutile de remplir le nom et le n° d'adhérent

2) **Commandez !**

Une fois votre sélection faite, **envoyez un mail à bibliotheque.st.cyr.rhone@gmail.com**

- Indiquez le nom de l'abonné de la famille et son prénom
- Le délai entre commande et retrait est de **48h minimum**.
- Attendez le **mail de confirmation** avant de vous déplacer !

3) **Emportez !**

- Venez récupérer votre commande, au jour et horaire indiqué.
- **Le port du masque est obligatoire.**
- De préférence, limitez le déplacement à 1 personne par famille, pour le retrait des commandes.
- Vous avez **3 semaines pour en profiter !**
- Et toujours la possibilité de prolonger vos prêts de 3 semaines supplémentaires

Questions ? Réponses !

Est-ce que je peux venir choisir mes livres sur place à la bibliothèque ? Non, pas pour le moment. Pour préserver la santé de tous, public comme bibliothécaires, la réouverture de la bibliothèque le 6 juin se limite pour le moment au service de réservation/prêts à emporter.

Mon abonnement est arrivé à terme. Comment le renouveler ?

Le règlement de votre cotisation est reporté à la réouverture « normale » de la bibliothèque.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail en cas de difficulté ou si vous avez d'autres questions :

bibliotheque.st.cyr.rhone@gmail.com